

PIÈCES À FOURNIR POUR LES 3 ALSH,

LES « MAZET DES PITCHOUNS » « MAZET ENFANTS » « MAZET ADOS »

ALP, ÉTUDES SURVEILLÉES

(FOURNIR LES PHOTOCOPIES)

- Livret de famille
- La fiche sanitaire de liaison (signée par les responsables légaux)
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations mises à jour (ou certificat de vaccinations)
 - Attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance (responsabilité civile extrascolaire)
 - **L'Avis d'imposition N-2 ou de non-imposition** (à défaut, c'est la pleine tarification qui sera appliquée)
 - Bon CAF, CE ...

ASSURANCE EXTRASCOLAIRE À FOURNIR AU PLUS TARD LE 15 SEPTEMBRE

Pour le Mazet Ados

L'adhésion de 30€ à l'année est obligatoire (année civile)

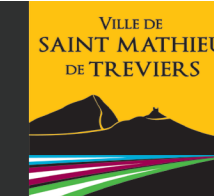
**DOSSIER COMPLET A RETOURNER EXCLUSIVEMENT PAR MAIL
AU SECRETARIAT DU PÔLE JEUNESSE CULTURE**

**L'INSCRIPTION DE L'ENFANT SERA
EFFECTIVE SI LE DOSSIER EST COMPLET**

**Pour tout renseignement contacter l'accueil de la Mairie : 04.67.55.20.28
jeunesse@villesmdt.fr**

Pôle jeunesse / culture

2020 - 2021



DOSSIER NOUVELLE INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

PHOTO
OBLIGATOIRE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Activités péri et extrascolaires

NOM, PRÉNOM :	Restaurant Scolaire : <input type="checkbox"/>	Etudes surveillées : <input type="checkbox"/>
NÉ(E) LE :	ALP (matin soir) : <input type="checkbox"/>	Mazet enfant (6-12 ans) : <input type="checkbox"/>
ADRESSE :	Accueil de loisirs périscolaires	Accueil de loisirs sans hébergement <i>les mercredis et pendant les vacances scolaires</i>
CODE POSTAL :		
VILLE :	Mazet Pitchouns (3-6 ans) : <input type="checkbox"/>	Mazet Ado (11-17ans) : <input type="checkbox"/>
	Accueil de loisirs sans hébergement	Accueil de loisirs sans hébergement <i>les mardis, mercredis, vendredis et pendant les vacances scolaires</i>

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

SITUATION PARENTALE	Parents séparés	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Parents divorcés	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Garde alternée	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Responsable légal 1	Responsable légal 2	
Nom / prénom			
Adresse (si différente)			
Téléphone			
Portable			
Adresse électronique			
Nom et Adresse Employeur			
Tél. Professionnel			
Allocataire CAF N°			
Sécurité sociale :	Régime Général : <input type="checkbox"/>	Régime Général : <input type="checkbox"/>	
	MSA : <input type="checkbox"/>	MSA : <input type="checkbox"/>	
	Autre <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Je soussigné(e) M. Mme. Mlle :
Responsable légal(e) de l'enfant :

Autorise les personnes citées ci-dessous à venir chercher mon enfant

(La personne qui est chargée de récupérer l'enfant devra présenter sa pièce d'identité à l'agent chargé de l'accueil).

Nom Prénom	Lien de parenté	Téléphone

Autorise, l'équipe d'animation à véhiculer mon enfant dans le minibus communal ou à utiliser les transports en commun pour emmener mon enfant aux sorties :

Oui

Autorise la commune à utiliser l'image de mon enfant sur les différents supports de communication municipaux pour la présentation et l'illustration des différentes activités et animations :

Oui Non

Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : Oui (merci de compléter le dossier PAI) Non

Votre enfant mange-t-il du porc : Oui Non

Autorise l'enfant à arriver seul à :

L'ALP oui
L'ALSH Mazet Enfants (6-12 ans) oui
L'ALSH Mazet Ados (11-17 ans) oui

Autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par les ALSH :

Oui

Autorise mon enfant à partir seul de la structure d'accueil :

ALP (activités de loisir périscolaire) oui
ALSH (accueil de loisirs sans hébergement 6-12 ans) oui
ALSH (accueil de loisirs sans hébergement 11-17 ans) oui

R È G L E M E N T S I N T È R I E U R S

Téléchargeables sur le site de la mairie :

<http://www.ville-saint-mathieu-de-treviers.fr> ou disponibles en mairie.

Atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs :

- Du restaurant scolaire
- Des activités péri et extrascolaires (ALP / ALSH)

DateSignature des deux responsables légaux